

DECRET N°2012-188 DU 29 JUIN 2012

portant nomination du Directeur Général de la
Gendarmerie Nationale et du Directeur Général
Adjoint de la Gendarmerie Nationale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** Le décret n°2012- n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** Le décret 2010-593 du 31 décembre 2010 modifiant et complétant le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Juin 2012.



DECRETE :

Article 1^{er}: Les officiers supérieurs de la Gendarmerie Nationale dont les noms suivent sont nommés respectivement Directeur général de la gendarmerie Nationale et Directeur général de la Gendarmerie Nationale Adjoint.

Il s'agit de :

- **Directeur Général de la Gendarmerie Nationale :** Colonel Naïmi Djibril BOUKO
- **Directeur Général de la gendarmerie Nationale Adjoint :** Colonel Placide AYAMOU

Article 2: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié du Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 juin 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Chargé de la Défense Nationale,



Dr Boni YAYI

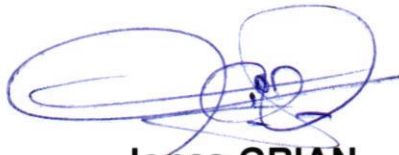
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evualtion des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI



Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPPPDDS 4 MECDN 4 MEF 4 AUTRES MINISTERS 24
MDN 4 –EMG 2— CEMAT 2 CEMFA 02-CEMFN 02- DGGN 02– SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 1 JO 1.-

